

18 sep 2009 -12:38

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2009](#)

Fedasil

Accueil des demandeurs d'asile

Accueil des demandeurs d'asile

Le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état d'avancement et des propositions concernant les places d'accueil supplémentaires à l'intention des demandeurs d'asile, qui ont été présentés par le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale Philippe Courard.

Le réseau d'accueil de Fedasil est saturé : en août 2009, l'on devait trouver des places d'accueil pour plus de 17.700 personnes même si la structure d'accueil de Fedasil n'a été prévue que pour accueillir 16.073 personnes. Certains demandeurs d'asile ont été hébergés dans des hôtels ce qui pose de sérieux problèmes sur le plan de l'accueil.

Le Conseil des ministres a pour ambition d'éviter à l'avenir de devoir accueillir des demandeurs d'asile dans des hôtels. C'est pourquoi 800 places d'accueil supplémentaires seront créées. Le Conseil des ministres marque son accord sur une correction dans le budget 2009 relatif à Fedasil, pour un montant de 9.572.971 euros. Le Conseil des ministres du 11 septembre 2009 a déjà pris acte de cette demande, laquelle a maintenant été complétée.

Le Conseil des ministres autorise l'élaboration de toutes les pistes déjà identifiées pour 2010. En outre, les sites potentiels qui se présentent feront l'objet d'un nouvel examen, parallèlement à toutes les autres pistes envisageables susceptibles d'être encore élaborées. La demande d'un budget supplémentaire sera étudiée lors de la discussion sur le budget.

Concernant la sortie du réseau d'accueil de certaines catégories de personnes pouvant revendiquer le droit à l'accueil et qui séjournent illégalement sur notre territoire, un protocole de coopération est en préparation ; il lie Fedasil et l'Office des Etrangers. Le Conseil des ministres demande de finaliser ce protocole dans les meilleurs délais.

Le gouvernement se penchera également, dans les semaines à venir, sur les autres points encore pendants du dossier migration, tels que le regroupement familial, la législation sur la nationalité, les mariages de complaisance et la politique de retour.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe